et déclare qu'il n'y a pas de retour pour le quartier du Centre. Le Conseiller Bourret fait ensuite motion que le Conseil procède à l'élection du Maire, et que J. E. Mills, écuyer, soit élu Maire. Cette motion, secondée par le Conseiller Tully, passe unanimement.

Son Honneur le Maire (après avoir prêté le serment d'office) remercie le conseil de la confiance qu'il continue de reposer en lui, et l'assure de sa ferme détermination de se laisser toujours guider à l'avenir, comme par le passé, par les règles de la justice et de l'équité.

MM. Bourret, Perrin et Tully sont élus Echevins.

M. Bourret fait alors motion que le lendemain soit le jour fixé pour l'élection d'un conseiller pour le quartier du Centre, une lettre ayant été adressée au conseil par l'officier rapporteur de ce quartier, annonçant qu'il n'a pu faire son retour en conséquence de violences, etc.

Le conseiller Gorrie, secondé par le conseiller Lunn fait motion en amendement que M. de Bleury soit déclaré élu et prenne son siége. M. Bourret s'opposa à la motion en disant que personne ne pouvait être élu à moins que les voix fussent franchement et ouvertement enrégistrées. La dessus une discussion suivit entre MM. Gorrie, Lymen et Gugy pour M. de Bleury et Bourret pour M. Snaith, à la fin de laquelle M. Gugy proposa qu'il y eut un autre poll afin de connaître les désirs des voteurs. Le conseil s'ajourna ensuite à ce soir.

L'OREGON.—Le *Spectateur* de l'Oregon nous apprend que la plus grande activité règne sur le territoire. On s'assemble, on discute, on passe des lois, on organise une machine complète de gouvernement républicain, dans sa forme la plus démocratique. Malheureusement, ajoute ce journal, les difficultés existantes entre les blancs et les natifs augmentent tous les jours. Depuis quelques jours, il y a eu deux rencontres ; un dans le comté de Clatsofs, dans laquelle un des natifs a été tué, et l'autre dans le comté de Champsog, dans laquelle deux des Sauvages de Wallah-Wallah ont été blessés par un parti d'émigrés.

Mgr. Blanchet, archevêque d'Orégon, a quitté Paris le 20 janvier pour se rendre à Brest. La distance entre ces deux villes est de 194 lieues, dont soixante ont été parcourues sur le chemin de fer en huit heures. Le voyage entier a été fait dans l'intervalle du 20, depuis 7 heures du matin, jusqu'au 23, à 2 heures aussi du matin. Le prelat espérait se mettre en route sur l'*Etoile-du-Matin* au commencement de février.

L'ÉMIGRATION AUX ETATS-UNIS.—Parmi les documents mis devant le Congrès à Washington, se trouve l'état de l'émigration pour 1846. Elle s'est élevée à 138,648 âmes.

Les journaux Anglais annoncent le suicide de Sir Henry Addington, le fils de Lord Sidmouth, qui a été trouvé pendu dans sa chambre à coucher. Ce jeune homme était atteint d'une aliénation mentale, par suite d'une maladie contracté par lui à Corfou où il était en garnison.

On assure, dit un chroniqueur Parisien, que M. Ponsard, le célèbre Tragique-Français a jeté sur le papier les premiers fragments d'une tragédie intitulé : "*La Femme de Loth.*" Si c'est une plaisanterie, elle ne manque pas de sel.

Un correspondant de Paris du *Courrier des Etats-Unis*, annonce pour l'été prochain, la visite du prince de Joinville et de toute une Escadre Française à New-York.

La Cour Suprême de l'Etat de New York vient de confirmer un arrêt rendu en faveur du Consulat Français à New York dans cette question de droit international, l'extradition d'un Notaire Français accusé de Faux. Le Président des Etats-Unis a signé l'ordre d'extradition.

LA FRANCE ET LES LETTRES DE MARQUE MEXICAINES.—Le Gouvernement Français, sur la demande du Cabinet de Washington, vient d'adresser aux Consuls et Agents résidans dans les ports du Mexique, une Circulaire pour leur enjoindre de rappeler aux sujets français qu'ils n'ont pas droit de prendre des lettres de marque, que le gouvernement français refuse toute autorisation à ce sujet, et que s'ils passent outre, ils seront considérés et traités comme pirates.

LE MEXIQUE ET L'YUCATAN.—Le gouvernement Mexicain est aux abois. L'argent manque. Le 25 janvier, le Vice-Président Gomez-Farias, a déclaré au Congrès qu'il ne peut se procurer une seule piastre à l'aide de l'emprunt sur les biens du Clergé. Il propose de vendre ces biens. D'autres suggèrent une taxe de 4 pour mille sur les fortunes personnelles, et de 6 pour mille sur les propriétés des Corporations.

Santa-Anna, loin de s'opposer à l'emprunt sur les biens du clergé et même à leur vente, croit qu'il faut se hâter de créer des ressources.

"Je suis, écrit-il de San Luis de Potosi, dans la plus triste situation, nos chefs sont presque fous à force de chercher des provisions pour leurs hommes, et il y a des gens qui demandent pourquoi l'armée ne se met pas en mouvement ! Si le gouvernement ne nous envoie bientôt des approvisionnements, je ne puis dire comment cela finira."

Tandis que le Mexique se débat ainsi entre la détresse intérieure et la guerre étrangère, l'Yucatan rentre dans la tranquillité, en même temps que dans son rôle de neutralité vis-à-vis des Etats-Unis. Les insurgés de Campêche, sont entrés à Mérida le 22 janvier, à la suite d'une capitulation qui a mis fin à la guerre civile et a consacré d'une manière définitive la cession de l'Yucatan avec le Mexique.

CONSOMMATION DE BOISSONS DANS LA GRANDE-BRETAGNE.—On a calculé qu'on consomme dans la Grande-Bretagne à peu près un gallon de boisson forte par tête, et pour les trois royaumes pris séparément, la consommation est comme suit :

Angleterre 8 dixièmes de gallon.
Irlande 9 do do
Ecosse 2½ gallon !

En Irlande la consommation de 1838 était de 12,334,281 gallons. En 1845 elle était réduite à 7,638,993.

UN RÉVÉREND MISÉRABLE.— Le télégraphe de Chenango a signalé hier à la justice américaine un révérend docteur Foot, membre de l'église Anabaptiste, qui s'est ensui après avoir causé la mort de sa femme par la plus monstreuse brutalité. Il résulte de la déposition de divers témoins que, depuis plusieurs années, ce misérable avait l'habitude de fouetter et frapper sa femme. Une plainte avait déjà été portée par celle-ci contre lui, mais les membres de leur congrégation avaient opéré une reconciliation entre les deux époux. Le dernier acte de brutalité qui a causé la mort de la pauvre femme a été un coup de talon de bottes qui lui a été donné au bas de l'abdomen, par son mari qui la foulait aux pieds après l'avoir renversée. Ce monstre d'hypocrisie n'a point encore été arrêté.

MISSION FRANÇAISE DE L'OREGON.— Quatre missionnaires de la compagnie des Oblats, fondée à Marseille par M. de Mazenod, sont partis de Marseille pour le Havre, où ils doivent s'embarquer pour les missions étrangères. Ce sont les pères Ricarol, Pandosi, Blanchet et Chirouse. Ils doivent accompagner dans l'Oregon Mgr. Blanchet, évêque de Walla-Walla.

UN REVENANT.— Un honnête habitant des îles Ioniennes ayant quitté Corfou pour jouer un rôle dans la politique, et s'étant fait jeter dans les prisons du Spielberg, vient d'en sortir après un séjour de vingt-huit ans. Quelle n'a pas été sa surprise, en revenant à Corfou, d'y retrouver sa femme bien portante et veuve de trois époux qui lui en laissaient la libre et complète disposition !

TRISTE JOUR DE MARIAGE.— Un évènement douloureux a affligé une famille de la rue Montorgueil, à Paris. Le sieur N...., marchand faïencier, marait sa fille, jeune et belle personne de 19 ans, à un jeune homme qui, sans doute, n'avait pas eu le don de plaire à sa prétendue. Malgré toutes les prières et les supplications de celle-ci pour éviter ce mariage, sa famille avait été inflexible. Enfin, au moment où toute la noce allait se rendre à la mairie et de là, à l'église, la fiancée ne paraissant point, on monta à sa chambre ; mais là quel spectacle se présenta aux yeux d'une mère au désespoir ! La jeune fille, dans sa toilette de mariée, était étendue par terre, sans connaissance, asphyxiée par la vapeur d'un réchaud de charbon, qu'elle avait allumé près de son lit. Ce fut vainement qu'on lui prodigua tous les secours nécessaires ; il était trop tard, l'infortunée avait cessé de vivre.

Etats-Unis.

La session du congrès Américain tire à sa fin. Ses derniers jours sont féconds en échecs pour l'administration ; battue sur toute la ligne, elle aura vue succomber en trois séances les trois mesures dans lesquelles elle avait mis le plus d'insistance et d'amour-propre d'auteur : le bill des trois millions, les modifications au tarif, et enfin la lieutenance-générale.

De ces trois revers, les deux premiers sont déjà passés à l'état de faits accomplis. Le rejet du bill du tarif est maintenant sans appel ; pour ressusciter cette mesure et la transmettre au sénat, ce n'est plus une simple majorité, mais bien un vote des deux tiers de la chambre qu'il faudrait aujourd'hui : or, l'on peut bien surprendre quelques voix, mais on n'emporte pas d'assaut un vote des deux tiers. Quant à la lieutenance-générale, la forme modeste qu'elle avait revêtue et qui l'avait fait passer dans la chambre, n'a pu la sauver dans le sénat. Elle n'y a pas même obtenu les honneurs d'un débat ou d'un vote contesté : le comité chargé du rapport sur le bill d'organisation des dix régiments a conclu au rejet de l'amendement qui s'y était glissé, et ces conclusions ont été adoptées sans opposition.

Dans la même séance, le sénat a voté un bill ayant pour but de venir au secours de l'Irlande et conçu en ces termes :

" Le président des Etats-Unis est autorisé à faire acheter telles provisions qu'il croira convenables, et à les faire transporter et offrir, de la part du peuple des Etats-Unis, à celui de la Grande-Bretagne, pour le soutien du peuple d'Irlande et d'Ecosse, souffrant de la grande calamité de la disette et de la famine ;

" Une somme de 500,000 dollars, prise dans les coffres du trésor, est destinée à cette usage ;

" Le président est autorisé, à sa discrétion, à employer tel navire public des Etats-Unis pour le transport des provisions qui seront achetées comme il est dit plus haut."

Devant la Chambre des Représentants le 1er mars, le Bill du Sénat pour secourir l'Irlande et l'Ecosse, a été lu. Une motion pour qu'il demeurât sur la table a été négativée, 75 voix pour la motion et 82 contre. M. Carroll fit ensuite motion que la Chambre se formât en comité-général pour prendre la mesure en considération. La motion fut rejetée par 110 contre 69. Le Bill fut ensuite référé au comité des voies et moyens. On craint que la Chambre ne peut adopter la mesure, ou M. Polk la sanctionner, faute de fonds dans le trésor.

Le Sénat a passé une résolution tendant à placer deux bâtiments de la marine Américaine, le *Macedonian* et le *Jamestown*, au service des Capitaines DeKay et Forbes, pour transporter en Irlande le produit des offrandes individuelles, qui ont répondu de toutes parts à l'appel fait en faveur de ce pays.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Washington, 3 *mars* 1847.

SÉNAT.—Après avoir adopté divers bills, le sénat reprend le bill territorial de l'Orégon, M. Evans propose de le mettre de côté, attendu qu'il est trop tard pour rien décider à ce sujet. M. Allen prétend qu'il existe un complot pour mettre ce bill de côté afin que la population de l'Oregon, poussée par la Nouvelle-Angleterre et par les intérêts du Sud puisse se pourvoir à elle-même et se séparer de l'Union. M. Calhoun déclare cette imputation aussi vaine que l'air. Le sénat refuse de mettre le bill de côté par 20 voix contre 19.

M. Webster combat la clause qui accorde aux étrangers le droit de voter sur une simple déclaration de leur intention de devenir citoyens, sans exiger l'accomplissement de la déclaration. en définitive, le bill est mis de côté par 26 voix contre 18.

Le bill des ports et rivières est adopté, ainsi qu'une résolution qui nomme le Dr Houston, rapporteur officiel du Sénat. Le bill relatif au nouveau territoire du Minesota, celui destiné à régler les relations avec la Chine et une résolution de M. Allen tendant à rendre à M. Ritchie sa place privilégiée dans le sénat, sont successivement écartés.—Le sénat s'ajourne à 2½ h. jusqu'à 6 h.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—PASSAGE DÉFINITIF DU BILL DES TROIS MILLIONS.—Une résolution de M. Carroll tendant à enjoindre au comité des voies et moyens de faire son rapport sur le bill des secours à l'Irlande est rejetée par 102 voix contre 53.

M. McKay présente son rapport sur le bill des allocations de la marine, avec les amendements du sénat et un sous-amendement qui reproduit en substance le bill des trois millions. Ce sous-amendement est écarté et le rapport adopté.

La chambre, constituée en comité général, reprend le bill des trois millions revenu du sénat. M. Wilmot propose son amendement prohibant l'esclavage dans les nouveaux territoires. M. Graham, propose un sous-amendement portant que la ligne du compromis du Missouri sera étendue jusqu'au Pacifique et que l'esclavage sera permis au sud et prohibé au nord de cette ligne, rejeté par 96 voix contre 59 : le proviso de Wilmot est adopté par 90 voix contre 80. Le bill est ensuite présenté à la chambre qui rejette le proviso par 112 voix contre 97. M. Wilmot propose de mettre le bill de côté : rejeté par 114 voix contre 87. Le bill (sans le proviso) est adopté par 115 voix contre 82.

La chambre refuse d'accéder à la décision du sénat qui a rejeté l'amendement au bill d'organisation de l'armée relatif à la nomination d'un général en chef.

La chambre refuse de s'occuper du bill du sénat qui autorise l'envoi du *Macedonian* et du *Jamestown* en Irlande avec les provisions destinées à soulager les souffrances de ce pays.

Sur la proposition de M. Domgoole, la chambre constituée en comité général s'occupe du bill destiné à amender l'acte de la sous-trésorerie : divers amendemens sont proposés et rejetés. M. Washington Hunt en propose un tendant au rappelle complet de l'acte proposé dans la dernière session. La chambre s'ajourne à 2½ heures jusqu'à 5 heures.—(*Courrier E. U.*)

Nouvelles de L'armee.

Washington, 3 mars 10 h. du soir.

Un slip du *Picayune* de la Nouvelle-Orléans du 24 février contient quélques nouveau avis de Tampico, Le *Sentinel* de Tampico du 13, contient des extraits des journaux de Mexico du 2, qui donnent des détails plus complets sur la capture de 70 américains par le général Minon.—Une lettre publiée par une feuille mexicaine et datée de San Luis le 27 janvier, annonce l'arrivée des prisonniers et de réjouissantes fanfaronnades sur cette sanglante victoire. Il y est dit que les forces de Mexico s'élevaient à 2000 hommes. La même lettre déclare que les Américains furent surpris de grand matin près d'une source.

Le *Sentinel* dit qu'il court des bruits, regardés comme vrais jusqu'à certain point, que Santa Anna marche vers Monterey et qu'il est possible que Minon commandât l'avant-garde. Ce général est un excellent officier de cavalerie : il a accompagné Santa Anna à son retour de l'exil et pourra peut-être relever l'énergie des Mexicains.— Les noms des 70 Américains fait prisonniers ont été publiés. Parmis eux se trouvent M. Cassius M. Clay, 2 majors, 3 capitaines, 1 lieutenant, 3 sergents et 61 soldats.

(*Idem.*)

CORRESPONDANCES.

Révd. J. B. P. Ste. Croix, comté de Lothinière. Reçu remise.

P. L. G. Rimouski. Reçue remise.

B. E. F. St. Constant do

A. L. D. St. Rémi. Si vous remplissez votre promesse fidélement nous agréons votre proposition.

B. M. Chambly. Les journaux et Albums sont expédiés.

NECROLOGIE.

Décédée à Montréal, Mardi, le 9 du courant, à l'âge de seize ans et dix mois, demoiselle Marie-Louise Lusignan, fille de feu Alexandre Lusignan, écr., médecin. C'est après trois mois d'une douloureuse maladie que cette jeune enfant vient d'être enlevée à sa famille éplorée, et pendant ces trois mois quelle patience, quelle douceur, quelle résignation héroïque n'a-t-elle pas fait briller ? A la fleur de la jeunesse, favorisée de la fortune, douée des qualités qui font aimer une jeune fille, mademoiselle Lusignan, pouvait se promettre dans le monde un avenir brillant et heureux, mais la Providence, dont les secrets sont impénétrables, vient d'en décider autrement. Elle l'arrête au moment même où elle va pouvoir jouir des douceurs de la vie ; elle l'enlève malgré les pleurs et les prières de ses proches, et après avoir fait admirer la vierge douce, aimable, patiente, résignée et reconnaissante, elle ne laisse à la terre qu'un nouveau tombeau où ira s'agenouiller quiconque sait rendre hommage à la vertu du jeune âge.

Pauvre roseau brisé, blanche et douce colombe,
Que le matin vit naître, et qui périt le soir,
Pure comme un beau jour, belle comme l'espoir,
Un instant permets-moi de prier sur ta tombe.

Et quel lieu plus sacré, quel plus pieux autels
Aurais-je pu choisir pour mes saintes louanges ?
L'hymne ne doit-il pas s'élancer vers les anges
Pour parvenir à l'Eternel ?

Je ne viens pas ici sur la lyre profane,
D'un monde de douleurs chanter les faux plaisirs,
D'un monde où le beau lis se dessèche et se fane,
Où tout s'éteint jusqu'aux désirs ;

Où le mortel ressemble à la plante étrangère,
Qui languit et qui meurt en de nouveaux pays,
.....Et dont le vent du nord, en passant sur la terre,
.....Emporte au loin les vains débris.

Non, le Seigneur, lui seul, a droit à mes hommages,
A lui seul j'offrirai mes larmes et mes vœux,
Et puis, le bénissant dans ses brillants ouvrages,
Je prierai pour le malheureux.

Je prierai pour la veuve errante et solitaire,
Qui pleure son époux arraché de ses bras,
Je prierai pour l'enfant, je prierai pour ton frère,
Jeune fille, tu m'entendras !

(*Communiqué.*)

BULLETIN COMMERCIAL.

Mardi 9 *mars*, 1847.

ALCALIS. —Il y a eu des ventes de potasse d'une certaine étendue à 27s 6d et 28s ; de perlasse à 26s 6d à 27s 6d ; la perlasse a haussé à 28s, samedi, par suite de la nouvelle d'une hausse à New-York sur cet article.

FARINES. — Plusieurs milles barils de " fine fleur," ont été vendues de 32s 6d à 32s, suivant la qualité pour livraison au printemps, en mai et juin.

PROVISIONS. — Des ventes de lard ont eu lieu de $12½ à $13 pour *prime*, $15 *prime mess*, $18½ à $19 *mess*.

L'ÉCHANGE est peu en demande. Le premium est de 7 à 7½ par cent.

Prix des Marches,

Montréal, 9 *Mars*, 1847.

DENRÉES Etc.	Livres	Sous	Livres	Sous
FARINE, par quintal,	15	0	16	0
GRAIN, Blé, B. C. meilleur 60 lbs.	6	0	7	10
Orge do	3	12	3	15
Avoine, do	2	8	2	15
Pois, do	4	10	5	8
Seigle, do	4	10	4	16
Blé Sarrasin,	3	0	3	12
Blé d'Inde,	2	6	3	4
Graine de Lin,	6	0	6	1
Fèves,	7	10	8	0
Patates,	3	12	3	18
BEURRE, frais, par lb.	0	22	0	24
Salé,	0	15	0	16
SAINDOUX, par lb.	0	14	0	15
SUIF, par lb.	0	12	0	13
LARD, salé, par livre	0	9	0	10
frais, do	0	7	0	8
VOLAILLE, Oies, par couple,	5	0	0	0
Dindes, do.	7	8	0	0
do jeunes,	6	0	0	0
Canards,	2	8	3	0
Poules,	2	4	2	10
Poulets,	2	3	0	0
Perdrix,	0	48	0	54
DIVERS ARTICLES.—				
Sucre d'érable	0	10	0	12
Miel,	0	10	0	12
Œufs par douzaine.	0	22	0	24
Bœuf ordinaire, par liv.	0	6	0	8
Roast beef, stakes, do.	0	10	0	12
Bœuf par 100 liv.	$3		$5	
Lard, do	$5		$6	
POISSONS :—				
Morue par livre,	0	5	0	6
Saumon do	0	9	0	10
Harrengs par doz.	0	18	0	36
Maquereau do.	0	0	0	0
BOIS :—				
Erable, par corde,	$5		$6	
Merisier, do	$5		$5	
Mêlée, do	$4		$5	
Epinette, do	$4		$4½	
FOIN, par 100 bottes,	$5		$6	

PROVISIONS.	s.	d.	s.	d.
POTASSE, par quintal,	27	0	27	6
PERLASSE, "	27	6	28	0
FLEURS, superfine du Canada,—				
par quarts 196 lbs.	35	0	0	0
do fine,	32	0	32	0
do middlings	0	0	0	0
do pollards,	0	0	0	0
Blé-d'Inde,	0	0	0	0
d'Avoine, quarts 224	33	0	33	9
BŒUF, Prime Mess,—				
par quarts de 200 lbs.	60	0	0	0
Prime,	50	0	52	6
Prime Mess pr. tierces, 304 lbs.	0	0	0	0
LARD, Mess, par quarts 200 lbs	90	0	95	0
Prime Mess,	75	0	0	0
Prime,	65	0	0	0
Cargo,	0	0	0	0
FROMAGE AMERICAIN, par 100 lbs.	40	0	50	0

Deces.

En cette ville, le 28 ult. delle. Anne T. Désauniers, âgée de 58 ans, fille de feu le capt. Dessauniers, des Royaux Canadiens, et petite fille de feu M. Duffit, ancien négociant de Montréal. Cette respectable personne qui avait été élevée dans l'opulence, s'est trouvée tout à coup après des revers de fortune, dans la nécessité d'accepter les bienfaits de plusieurs dames bienveillantes de Montréal, qui ont pourvu à ses besoins jusqu'à sa mort.

A la Prairie, le 28 ult., après une longue maladie, M. Casimir Dupuis âgé de 39 ans.

A la Prairie, le 2 mars, M. William Cheesman, âgée de 47 ans, après une courte mais cruelle maladie, supportée avec résignation. Il laisse une jeune épouse et quatre enfans en bas âge.

A Lancaster, Angleterre, le 29 décembre dernier, Jean Denis De Vitré, le plus ancien lieutenant de Marine. Il était âgé de 90 ans. M. De Vitré était natif du Bas-Canada, et lié à plusieurs respectables familles de St. Simon, St. Martin et St. Denis. Il quitta la Province fort jeune, et se maria en Angleterre, à une Dame Fawcet, du Comté de Cumberland, où il mourut. Il a laissé plusieurs descendans. Les journaux de Londres font beaucoup d'éloges de cet homme.

VENTES PAR LE SHERIF.

MOIS DE MARS, 1847.

Dame ve. de Beaujeu, vs. Jacques Neveu. Une terre à St. Polycarpe, côte St. Thomas, No. 10. Vente à St. Polycarpe, le 15, à 10 heures.

Do. vs. Paul Darveau.—Deux terres, à St. Polycarpe, No. 29 et 12, côte St. André et St. Antoine. Vente à St. Polycarpe, le 15, à 1 heures.

Do. vs. Charles Garant.—Deux terres, St. Polycarpe, Nos. 11 et 6, côte St. Antoine. Vente à St. Polycarpe, le 15, à 11 heures.

Do. vs. J. Bte. D'Aoust.—Une terre, St. Polycarpe, côte des Anges, No. 3. Vente à St. Polycarpe, le 15, à 2 heures.

Dame Luce Chabot, vs. Pierre Blanchet.—Une terre, la Présentation, rang des soixantes. Vente à la Présentation, le 15, à 10 heures.

L'hon. Jos. Masson et al. vs. Norbert Brodeur.—Une terre, St. Pie, sur la rivière Yamaska. Vente à St. Pie, le 15, à 10 heures.

John Molson et al vs. John Dyde.—Moitié d'un terrain, de 114 pieds sur 186, rue du collége. Vente au bureau du shérif, le 29, à 1 heure.

Joseph Donagani vs. François Dufresne.—Un terrain avec maison, rue Ste. Marie, faubourg Québec. Vente au bureau du shérif, le 29, à 10 heures.

F. X. Beaudry, vs. George Smart.—Deux terrains et maisons, Nos. 59 et 60, chemin Papineau. Vente au bureau du shérif, le 29, à 11 heures.

Dame ve de Beaujeu, vs. Barnard O'Reilly.—Une terre, No. 11, St. Polycarpe, rivière au Beaudet. Vente à St. Polycarpe, le 29, à 10 heures.

A VENDRE A CE BUREAU,

LE 1er Volume, élégamment relié, de l'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL de la *REVUE CANADIENNE*, comprenant les 12 Livraisons de l'année 1846.

PRIX **20s.**

ALOUER

Possession au Premier Mai.

DEUX superbes MAGASINS avec LOGEMENTS sur la belle rue St. Charles, N° 3, maintenant connu sous le nom de Place Jacques Quartier, avec Cour spacieuse. Bâtimens, &c. Un long Bail sera donné si on le désire.

Pour plus amples informations s'adresser, à

RIVET & BERIAU.

4 mars.

TOUT Personnes endettées envers la Succession de feue Dame CATHERINE CHAUSSEGROS DE LÉRY, veuve de feu l'hon. JACQUES PHILIPPE SAVEUSE DE BEAUJEU sont requises de payer au soussigné à l'HOTEL DONEGANA, Rue Notre-Dame, ce quelles doivent, et toutes celles à qui la dite succession peut devoir, sont priés de présenter leurs comptes aussi au Soussigné ou à D. E. Papineau, N. P. rue Notre-Dame No. 164.

SAVEUSE DE BEAUJEU,
Exécuteur Testamentaire.

5 mars 1847.

MELASSE.

60 TONNES DE MELASSE de qualité supérieure, à vendre par

MATHEWSON & SINCLAIR.

26 fév.

AVIS Public est donné par les présentes, qu'une application sera faite au Parlement Provincial, durant sa prochaine session, (ou à la suivante si les délais se trouvaient insuffisans) aux fins d'obtenir un Acte pour incorporer les soussignés et autres, pour construire un chemin à Rails dans les paroisses de Lavaltrie, St. Paul et St. Charles Borromée, depuis le fleuve St. Laurent jusqu'à la Rivière de l'Assomption, en suivant la ligne qui, sépare les seigneuries de Lavaltrie et de Lanoraye dans le district de Montréal.

BRY. JOLIETTE,
PETER C. LOEDEL,
EDW. SCALLON,
GASPARD DELANAUDIERE.

Village d'Industrie, le 1er février 1847.

A LOUER

Et Possession au 1er Mai.

UNE VOUTE ou MAGASIN convenable pour le commerce en Gros, faisant face sur la rue St. Paul et la rue des Commissaires, au N°. 124 de la rue St. Paul.

S'adresser à la porte voisine à

F. & J. LECLAIRE.

19 fév.

A LOUER,

UN Superbe Magasin situé sur la rue des Commissaires près le Marché Bonsecour de 30 pieds de front avec caves de la grandeur de deux Maisons communiquant au magasin, possession immédiate ou premier mai prochain.

S'adresser à

F. X. BRAZEAU,
Rue St. Paul No. 102.

9 février.

TAPISSERIES FRANÇAISES
CHAPEAUX FRANÇAIS
FROMAGE DE GRUYERE
A Vendre par
E. R. FABRE ET CIE.
Rue St. Vincent, No. 6.
LIBRAIRIE CANADIENNE.
26 fév. 1847.